

RESSOURCE.

Retour de l'eau en régie publique : pour payer le juste prix

L'association pour le Retour de l'Eau en Régie Publique dans la Vallée de la Seine tacle les élus de Grand Paris Seine et Oise suite à l'augmentation du prix de l'eau votée lors du dernier conseil communautaire.

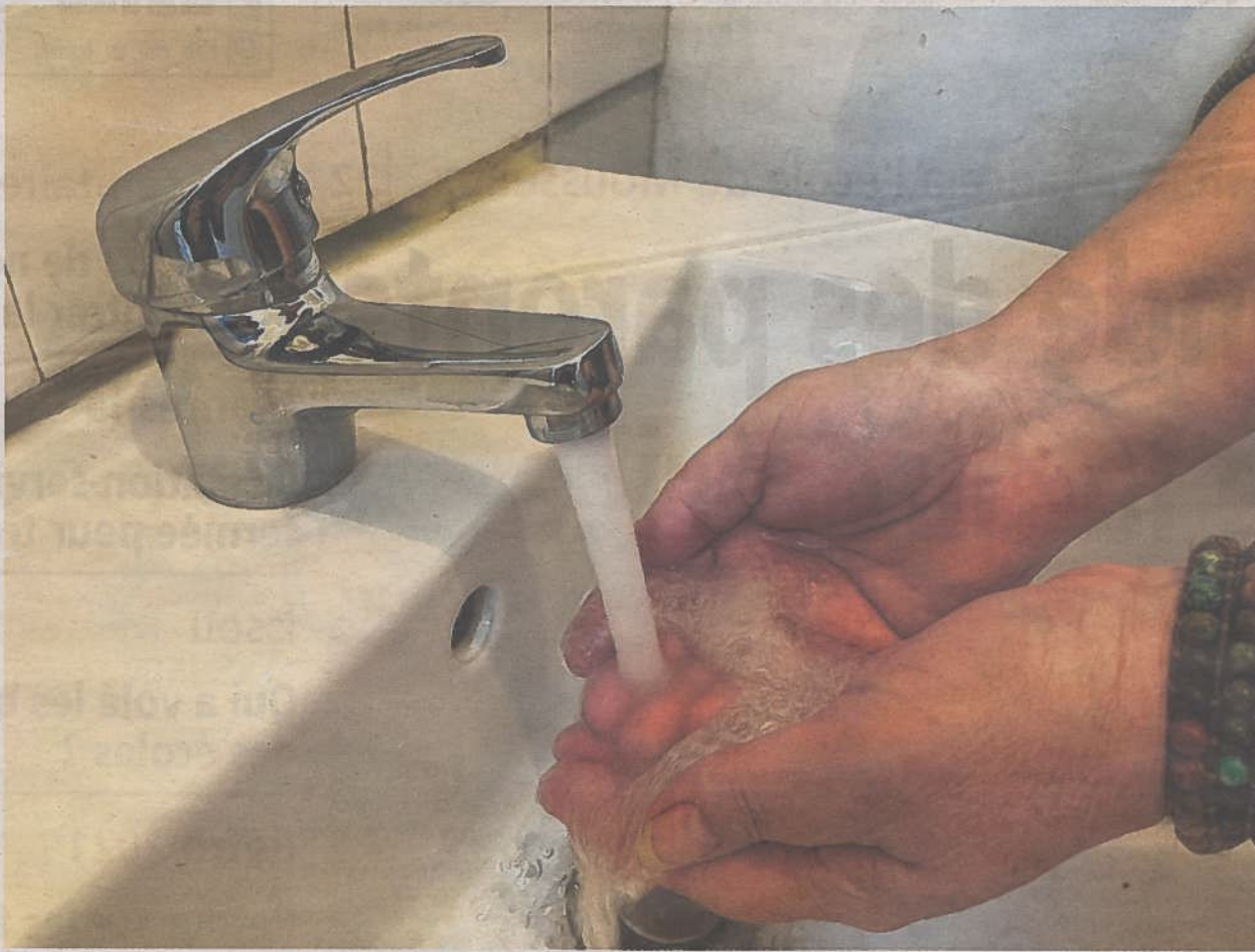
C'est un combat que l'association mène depuis des années. Sans relâche et depuis de nombreuses années, l'Association pour le Retour de l'Eau en Régie Publique dans la Vallée de la Seine milite. Constituée en 2009 dans le cadre de l'ancienne Camy (Communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines), l'AREP avait obtenu une baisse de 30 % du prix de l'eau et de 72 % du tarif de l'abonnement.

« Nous revenons à la situation d'avant »

Depuis, on a enterré la Camy et vu la mise en place de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine et Oise (GPS&O), un mastodonte de 73 communes et plus de 410 000 habitants. « Peu à peu, nous revenons à la situation d'avant », constate Maurice Martin, ancien président de l'AREP-VS (Jacques Savigny est l'actuel président), membre de la coordination Eau Ile-de-France et de Eau Bien commun au niveau national.

La décision des élus de GPS&O d'augmenter le prix de l'eau de 0,25€ le m³ à compter du 1^{er} janvier 2022, l'assainissement de 2,57 %, les redevances de 2 à 5 centimes le m³ fait reprendre à l'AREP son bâton de pèlerin.

« Jean-Luc Santini, conseiller communautaire en charge de ces questions, avait expliqué que GPS&O voulait aller vers une harmonisation des prix. Mais la tendance de cette harmonisation est plutôt à la hausse... », regrette



L'AREP-VS se bat pour que l'eau soit gérée en régie publique sur le territoire de GPS&O.

Maurice Martin.

56 contrats, presque tous en délégation de service public et donc confiés à des sociétés privées gèrent le secteur de l'eau dans les 73 communes. « On pourrait faire en sorte de laisser chacun de ces contrats arriver à son terme, puis de basculer peu à peu sur la régie publique. Cela prendrait une dizaine d'années, mais c'est possible à réaliser », explique Maurice Martin.

Pour étayer ses propos et tenter de convaincre, l'AREP-VS met en avant la position de

l'Association des maires ruraux de France (AMRF) qui demande de « laisser les communes, les communautés de communes et d'agglomération organiser librement les compétences eau et assainissement ». Or, force est de constater que « très peu de maires et d'élus de GPS&O défendent cette revendication qui est pourtant la position officielle de l'association dont ils sont membres », appuie Maurice Martin.

La raison invoquée pour justifier ces augmentations est la

mise en place de la décarbonation de l'eau (l'eau est adoucie

avant d'être distribuée, ndlr), et le renouvellement des réseaux

dont l'entretien a longtemps été négligé par les délégataires.

Pour tenter de convaincre les responsables, l'AREP-VS met régulièrement en avant les exemples qui se multiplient, à commencer en Ile-de-France où la communauté de Grand Paris Sud, Est Ensemble, alimentée par Eau de Paris, passera prochainement en régie publique.

« Nous devons faire en sorte de faire connaître ces positions. L'eau est un bien public très précieux. Évidemment, pour les habitants, cette augmentation ne représente pas un budget considérable, puisque pour une consommation de 100 m³, l'augmentation est de 37€. Mais nous défendons une position de principe. L'eau, c'est la vie et il n'y a pas de raison d'en faire un business au profit des multinationales », assène Maurice Martin.

Pour l'heure, l'AREP-VS proteste simplement contre cette augmentation en faisant valoir ses propositions auprès des élus de GPS&O. Mais si rien ne bouge, il n'est pas exclu que l'association mette sur pied des initiatives pour faire entendre sa voix et arriver à ses fins à savoir : le juste prix de l'eau.

Céline Evain

Limay, le cas à part

Depuis 2015, la gestion de la distribution de l'eau pour les Limayens se fait en régie municipale.

C'est d'ailleurs en s'appuyant sur l'exemple de cette gestion que l'AREP avait obtenu à l'époque la baisse de 30% du prix de l'eau et de 72 % du tarif de l'abonnement.

Ainsi, la ville de Limay a instauré « une gratuité de 40 % des volumes consommés, qui correspond au volume d'eau néces-

saire à l'hygiène et à l'alimentation pour les abonnés domestiques ».

Un « droit à l'eau » rendu possible grâce à la mise en place « d'une différenciation de facturation entre les catégories d'abonnés « domestiques » et « activités ». Les abonnés dits « activités » seront eux, soumis à une tarification progressive par tranche selon le volume consommé », peut-on lire sur le site de la Ville.

toutes les
nouvelles
L'HEBDOMADAIRE DES YVELINES

le Courrier
des Yvelines
le Courrier
de Mantes



78actu.fr
devient

actu.fr

www.actu.fr

Toute l'information
locale des Yvelines